



LES TMS* QUELLES ACTIONS ?

Les Troubles Musculo-Squelettiques* :

- Plus de 70% des maladies professionnelles déclarées et indemnisées
- 1^{ère} cause d'inaptitude au travail
- Un coût humain et financier considérable
- Un fléau qui s'aggrave (+ de 20 % par an)



Médecins du travail, assistantes médicales et techniciens en prévention d'AST67 vous accompagnent pour évaluer et analyser les risques professionnels dans votre entreprise et mettre en place des actions concrètes pour préserver la santé de vos salariés.

Pour en savoir plus, contactez-nous
au 03 90 22 97 86 ou prevention@ast67.org

www.ast67.org

AST⁶⁷
Alsace Santé au Travail
Partenaire des entreprises